



Pour une Ville-Région Handi-Friendly

David Weytsman

En co-création
avec les acteurs de terrain



Le mot de David

Une **Ville-Région comme Bruxelles ne peut pas rester à la traîne** par rapport aux autres grandes villes européennes **en matière d'inclusion pour les personnes handicapées et moins valides**. Et pourtant, les chiffres sont là. En termes d'accessibilité pour les touristes en fauteuil roulant, Bruxelles est un des pires élèves de la classe avec une 22ème place sur 28 grandes villes étudiées. Concernant la grande dépendance, cela fait des années qu'une étude doit être réalisée, laquelle mettra en lumière ce que les familles savent depuis longtemps : il manque des milliers de places. C'est d'ailleurs le cas pour tous les types de handicaps.

Le 2 février 2017, le Parlement bruxellois adoptait l'Ordonnance relative à l'obligation d'engager des personnes handicapées dans les administrations des pouvoirs locaux. Cette ordonnance prévoit que les administrations des pouvoirs locaux emploient au moins une personne handicapée à mi-temps par tranche de 20 équivalents temps plein (ETP) prévus au cadre du personnel (soit 2,5 % des ETP). Le dernier rapport datant de 2019 montre que seules 3 communes sur 18 atteignent ce quota.

Il faut faire beaucoup mieux et renverser l'équation. **Ce n'est plus aux personnes handicapées de devoir s'adapter** mais bien aux politiques à prendre en compte dans l'ensemble de leurs compétences la spécificité du handicap et de lever les obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer et à accéder pleinement à leur citoyenneté (logement, travail, accès à la formation, ...). A ce titre, on doit se féliciter que, depuis le premier trimestre 2019, il est désormais obligatoire pour les décideurs et administrations bruxelloises de réaliser systématiquement une analyse d'impact des différents projets de réglementation, octroi de subventions, marchés publics, contrats de gestion, etc. sur les personnes en situation de handicap. C'est ce qu'on appelle le Handistreaming. Mais **il faut aller plus vite. Et plus loin.**

Je **remercie les acteurs de terrain**, notamment le GAMP, pour leur témoignage sur cette thématique, ainsi que leurs conseils avisés pour la rédaction de ce petit livre blanc. Cette co-crédation avec les associations continuera évidemment, dans le cadre de prochaines thématiques.

Je reste évidemment à votre entière disposition,
David W.

En savoir plus...

De manière générale, le terme handicap désigne « *l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Il se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte* ».

L'origine du terme « handicap » vient du terme anglais « hand in cap » (la main dans le chapeau). Il fait référence à un jeu du 16ème siècle en Angleterre où deux joueurs échangent des biens à l'aveugle dont la valeur est contrôlée par un arbitre. Celui-ci s'assure qu'aucun n'est lésé (handicapé) en égalisant la valeur via de l'argent dans un chapeau.

Le sens tel qu'il est connu aujourd'hui émerge dans les années 70-80. Dans les années 90, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a rajouté l'aspect social/environnement à la définition de handicap. **Car ce qui crée la situation de handicap, c'est bien un environnement inadapté et pas la déficience elle-même.** Raison pour laquelle aujourd'hui, nous parlons de « personne en situation de handicap » ou de personne « moins valide ».

La Belgique a ratifié la Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées en 2009. Objectif : permettre aux personnes en situation de handicap d'exercer leurs droits : celui d'habiter où elles veulent, de travailler où elles le souhaitent, d'aller à l'école de leur choix (et pas celle qui veut bien d'elles), etc.

C'est dans cette optique que doit s'inscrire toute une réflexion autour d'une Ville-Région Handi-friendly. C'est à dire : « qui réserve un accueil particulièrement bienveillant aux personnes en situation de handicap et qui ont développé une offre de service qui leur est dédiée ». Certains parlent aussi d'« inclusion Haudacieuse ».

Quels types de handicap ?

*On distingue aujourd'hui
5 grands types de handicap*

- Le handicap moteur
- Le handicap psychique
- Le handicap mental
- Le handicap sensoriel
- Les maladies invalidantes

Quelques chiffres

- **80%** à **85%** des personnes handicapées sont atteintes d'un handicap invisible.
- On estime à **80** et **120 millions** le nombre de personnes handicapées en Europe, et à **1 milliard** dans le monde !
- **9%** des **15-64 ans** souffrent d'un handicap ou de problèmes de santé les limitant fortement dans leurs activités quotidiennes, selon Statbel, l'office belge de statistique.
- **23%** d'entre eux ont un emploi.
- La loi prévoit qu'au moins **3%** de personnes handicapées doivent occuper un emploi dans la fonction publique fédérale, à l'exception des services de police, de secours et pénitentiaires, au Fédéral.

Le saviez-vous ?

La télécommande que nous utilisons tous pour piloter notre TV a, au départ, été conçue pour des personnes avec un handicap moteur grave. Aujourd'hui, qui voudrait s'en passer ?

Témoignages

Une rencontre « **Les Visages de Bruxelles** » s'est tenue le jeudi 17 décembre 2020 à 18h00 entre le GAMP, diverses personnes actives dans des associations, des Bruxellois touchés ou sensibilisés par la question du handicap et David Weytsman.

Objectif : **Définir le concept de Ville Handi-Friendly**, apporter des témoignages et surtout, dégager des pistes de solution pour que Bruxelles devienne enfin une Ville-Région inclusive et accueillante pour tous.

Cinzia et Thibaut du **GAMP** mettent en avant **4 points importants** :

1. « Nous devons entrer dans une philosophie du droit et non de la bienveillance. Les personnes en situation de handicap ont des droits au même titre que tous les citoyens.. Ils doivent être écrits, défendus et mis en oeuvre. »

2. « En France, il existe de lourdes sanctions pour les institutions qui ne respectent pas les engagements pris en matière d'inclusion. L'argent récolté va alors dans un fonds du handicap. Chez nous, aucune sanction. Donc, les gens s'en moquent de respecter les règles ou pas. Au Canada, une amende pour un stationnement sur une place de parking est de 3.000 euros. Cela fait réfléchir. »

3. « Certaines villes peuvent servir d'exemples à Bruxelles. A l'étranger mais aussi ici en Belgique. C'est le cas de Louvain-la-Neuve par exemple. »

4. « Envisager la place de la personne handicapée doit se faire avec contrainte dès qu'on refait une rue, construit un bâtiment, ... En Belgique, on construit puis on dit qu'on va aménager pour les personnes handicapées. Quelle perte de temps. L'idée est de penser la place des handicapés dès le début du projet. C'est ça l'inclusion. »

Autre témoin malvoyant :

« Depuis plusieurs années, la politique de mobilité a des conséquences très pratiques sur notre quotidien. Entre les trottinettes mises n'importe comment sur les trottoirs et les pots de fleurs qui poussent pour empêcher le stationnement, on se retourne souvent à terre. »

Michel, usager :

« Bruxelles n'arrête pas de diminuer le nombre de places de parking et de faire des piétonniers. Mais rien n'est pensé pour les handicapés qui ne peuvent plus se rendre dans certains endroits ou ne peuvent plus se garer. On nous dit aussi, prenez un taxi. En dehors même du coup, rien n'est prévu pour l'accessibilité. »

Laurence Gourgues, asbl HAPPYCURIEN :

« Le handicap n'est pas que la mobilité. Il y a aussi les déficiences intellectuelles ou les handicaps invisibles. On pense très rarement aux handicaps invisibles, à l'autisme. En Italie, les enfants vont tous à la même école. Il n'y a pas d'enseignement spécialisé. C'est bien plus sain et ça ne crée pas de frontières entre enfants. »

Les enjeux

Les enjeux liés au concept de Ville Handi-friendly sont multiples.

“

*Pour aborder les enjeux, il faut tout d'abord absolument différencier le droit de la bienveillance. **La bienveillance est une très bonne chose mais elle ne suffit pas à accorder à tous des droits.** En tant que politique, nous devons veiller à ce que les personnes souffrant de handicap aient des droits inaliénables, garantis en amont. Nous ne pouvons pas nous contenter de la bonne volonté des citoyens ou de la population pour faire bouger les choses.*

Il faut que chaque personne ait droit à :

- L'accessibilité à un emploi, à un logement, aux institutions de la ville.
- L'inclusion scolaire et à l'inclusion dans le monde des loisirs (concerts, cinéma, ...).

Sanctions

- Pour les entreprises, communes, institutions qui ne respectent pas les quotas.
- Pour les citoyens (amendes, sanction administrative communale, ...).

Travail de sensibilisation

- Formersesvoisinsoulasociétépetit à petit à cette problématique.
- Formation dans les écoles.
- Formation du grand public pour tous ces handicaps invisibles (handicap non-apparent, qui ne peut pas être remarqué si la personne n'en parle à son entourage).
- ...

Ce que nous proposons

Nous devons absolument amener les institutions politiques à changer leur manière d'envisager le handicap.

Nous devons dès lors travailler sur des sanctions pour l'institutionnel qui ne respecte pas les quotas ou les normes.

A la Région bruxelloise

Nous allons demander l'intégration des réflexions liés aux handicaps dans le plan de mobilité Good Move.

Nous allons déposer une Proposition d'Ordonnance pour donner un droit aux personnes handicapées de pouvoir jouir de l'universalité des services publics.

Nous allons déposer, dans le courant du mois de février, des questions portant sur : L'Ordonnance relative à l'obligation d'engager des personnes handicapées dans les administrations des pouvoirs locaux adoptée le 2 février 2017 par le Parlement bruxellois. La mise en oeuvre traîne : pourquoi et comment faire appliquer cette Ordonnance ?

Le terme de « handistreaming » (contraction des termes « handicap » et « mainstreaming ») qui est « la prise en compte systématique, dans toutes les politiques régionales, du handicap » a été utilisé à de nombreuses reprises par la Région.

Mais concrètement... « Où en est-on ? » pour :

- L'emploi
- La fiscalité
- La mobilité
- L'environnement
- Les Pouvoirs Locaux
- L'égalité des chances
- La prévention et les incendies

A la Ville de Bruxelles

Récemment, la Ville de Bruxelles a lancé son plan d'action visant à l'autonomie et à l'épanouissement des personnes porteuses d'un handicap. C'est une très bonne chose en soi.

Cependant, la Conseillère communale Clémentine Buggenhout, également Présidente de l'asbl « Le 8ème Jour », y a décelé un manque d'ambition sur plusieurs points. Cette dernière n'a d'ailleurs pas manqué d'interpeller le Collège de la Ville à ce propos au mois de janvier.

Pour Clémentine Buggenhout, le groupe de travail Mobilité&Accessibilité ne se penche pas suffisamment sur l'accessibilité des voiries et espaces publics aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, les commerces restent difficilement accessibles en chaise roulante, notamment suite à la suppression des places de parking, le centre administratif est quasi impossible d'accès sans aide et les pavés du piétonnier ne facilitent pas la mobilité des PMR.

Ce sont sur ces points-là particulièrement que nous continuerons d'axer notre travail politique, pour que Bruxelles devienne véritablement une Ville accessible à toutes et à tous.

Pour aller plus loin...

Pour aller plus loin dans la réflexion, quelques documents et liens utiles

- [Les actes du colloque « handistreaming »](#)
- [Charte pour l'orientation professionnelle des familles confrontées à l'autisme \(GAMP\)](#)
- [Le dépistage de l'autisme par le questionnaire M-CHAT](#) (en collaboration avec l'ASBL Inforautisme)
- [Guide d'allocations familiales majorées \(GAMP\)](#)
- [Étude sur l'inclusion scolaire \(GAMP\)](#)
- [Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible \(CAWaB\)](#)
- [Handistreaming, comment adapter votre communication à tous ? \(CAWaB\)](#)
- [Guide d'aide à la conception d'un logement adaptable \(CAWaB\)](#)

Associations/ Entreprises que nous recommandons

- [Droit, Handicap et Inclusion \(asbl\)](#)
- [TOM, SCOTT & COMPAGNIE ASBL](#) (asbl, devenue Happycurien)
- [Handycab](#) (application mobile)
- [Le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles](#)
- [Compagnie Mixte d'Intégration \(Unité 14ème Saint-Henri\)](#)
- [Access-i, portail d'information sur l'accessibilité](#)

David Weytsman

Chef de groupe MR Ville de Bruxelles
Député bruxellois

 0474.55.73.95

 david.weytsman@brucity.be

 www.dweytsman.be